

LA PREUVE PAR 4

LE DÉCRYPTAGE D'UN DISPOSITIF

Des garanties pour les femmes

Depuis le 1^{er} juillet, le Fonds de garantie à l'initiative des femmes (FGIF), seul dispositif national dédié à la création d'entreprise par les femmes, peut être mobilisé à hauteur de 45 000 euros - contre 27 000 euros auparavant.

Cela fait suite à la réforme du FOGEFI, Fonds solidaire de garantie pour l'entrepreneuriat féminin et l'insertion, géré depuis son lancement en 2002 par France Active à travers sa société de garantie, France Active Garantie.

1 | POUR QUI ?

LE FGIF EST DESTINÉ À TOUTES LES FEMMES ENTREPRENEURES :

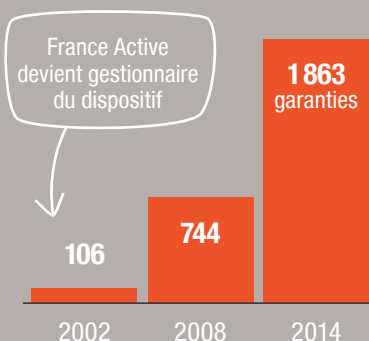
- ➔ sans condition de ressources,
- ➔ quels que soient le statut de la créatrice (salariée, sans emploi...), la forme juridique de l'entreprise, son secteur d'activité...
- ➔ qui ont créé ou repris leur entreprise depuis moins de 5 ans.

EN 2014

1 863 FEMMES (+8%)

2 724 EMPLOIS

50M D'EUROS MOBILISÉS



2 | POUR QUOI ?

L'objectif du FGIF est de faciliter l'accès au crédit bancaire des femmes pour financer la création, la reprise ou le développement de leur entreprise.

Le FGIF leur apporte une expertise financière et une garantie d'emprunt bancaire :

- ➔ sur des prêts à partir de 5 000 €, pour une durée de 2 à 7 ans ;
- ➔ couvrant jusqu'à 70% du montant du prêt, dans la limite de 45 000 € ;
- ➔ pour un coût total de la garantie de 2,5 % du montant garanti.

NB : les cautions personnelles sur les prêts garantis par le FGIF sont exclues.



3 | COMMENT ?



1

L'entrepreneure contacte le Fonds territorial France Active le plus proche.

2

Le Fonds territorial France Active accompagne l'entrepreneure sur ses problématiques financières pour sécuriser son projet.

3

L'entrepreneure mobilise les financements et fait sa demande de prêt avec l'appui de la garantie FGIF.

Le dossier de demande de garantie peut être téléchargé sur le site de France Active : **WWW.FRANCEACTIVE.ORG**

4 | AVEC QUI ?

Le FGIF est piloté par la **Direction Générale de la cohésion sociale** – Service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes – et géré par **France Active**.

Depuis la réforme du FOGEFI du 1^{er} juillet, **le réseau France Active** est seul habilité à délivrer les garanties FGIF.

L'ensemble des réseaux d'accompagnement assurent la promotion du FGIF et épaulent les entrepreneures dans leur démarche de création d'entreprise.

Les réseaux bancaires sont également des partenaires incontournables.

